

ÉDITORIAL...

Le *Journal Officiel* vient de publier la loi scélérate, qu'un Parlement à genoux devant le prince se donna la comédie de discuter sans convaincre personne. D'ailleurs, la cour de sûreté de l'État, que cette loi crée, n'a d'exceptionnel que l'état d'esprit qu'elle révèle chez le personnel politique que nous supportons. Par contre, comme tous les tribunaux d'exception qui l'ont précédée, elle est née de l'arbitraire des uns, de la lâcheté des autres et de l'indifférence du plus grand nombre, et comme ces tribunaux qui ont répandu le sang, la terreur et la colère, la cour de sûreté de l'État s'effondrera dans le cloaque qui finit par submerger les promoteurs de ces juridictions couchées. Sans faire aucune exception, l'Histoire couvre de mépris ces tribunaux aux ordres et dans les classes élémentaires, l'instituteur les désigne du doigt à l'enfant comme l'exemple qu'en aucun cas un citoyen ne doit imiter. *Cours spéciales* qui au Moyen Age jugeaient les affaires de sorcellerie ou d'hérésie, *Tribunal révolutionnaire* alimenté par Fouquier-Tinville, *Tribunal Criminel* institué après l'effondrement de la Commune, etc... tous resteront dans l'esprit de l'homme juste comme autant de systèmes haïssables inventés par le despotisme pour museler la révolte.

On connaît l'attitude du *Mouvement Libertaire* devant la Justice, un des piliers de la société moderne. Mais sans vouloir pénétrer au cœur du problème, il faut constater que tous les esprits libres et pas seulement les anarchistes, reconnaissent que la délinquance, toutes les délinquances civiles, militaires, politiques, ne relèvent pas de la structure plus ou moins variable de l'appareil de répression construit par l'arbitraire, mais d'une refonte de la société et des rapports de l'homme autonome avec le groupe auquel il s'associe pour rendre moins pénible la création des éléments essentiels de son existence.

Mais si la justice formelle dépend de tout un ensemble de conditions à créer et que le mouvement révolutionnaire créera, il n'est pas de tâche plus urgente dans le cadre de la société actuelle que nous subissons, que de limiter les effets de l'appareil judiciaire qui est un appareil de classe au service d'une classe. Il n'est pas de tâche plus urgente que de s'opposer à la création de tous tribunaux destinés à s'ajouter en les aggravant à ceux existants. Il n'est pas de tâche plus urgente que de faire connaître à l'opinion publique les motifs qui animent ceux qui les promulguent comme ceux qui les acceptent, après les avoir bien souvent provoqués et rendus inévitables par leur attitude équivoque! Et c'est très précisément le cas de la cour de sûreté de l'État dont les parlementaires viennent de nous gratifier.

La guerre d'Algérie fut le grand pourrissoir de la gauche française et celle-ci, faisant un bond en arrière de cent cinquante ans, finit par approuver pêle-mêle les mesures les plus rétrogrades pourvu qu'elles s'inscrivissent dans sa politique à courte vue. Et c'est ainsi que ne rencontrant qu'une opposition très relative, les tribunaux d'exception s'installèrent d'abord pour juger les Algériens, puis, par la suite, l'OAS! Cour de Justice militaire devant laquelle Salan devait sauver sa tête, cour de Justice militaire qui devait condamner Canal à mort! Arrêts contradictoires qui par leur incohérence portent la condamnation de toutes ces cours spéciales.

Seuls, ou à peu près, nous avons crié notre dégoût de ces Tribunaux et des arrêts qu'ils rendaient. Seuls, nous nous sommes refusé de regarder les hommes qu'on jugeait, leur crime, leurs responsabilités. Seuls, sans tenir compte de la personnalité des accusés, nous nous sommes élevés contre ces juridictions infimes! Et aujourd'hui encore, en dehors même du fait que ces tribunaux destinés à défendre l'État, servent surtout à mater les travailleurs, nous nous élevons contre eux; nous nous élevons contre tous ces cours, tribunaux, juridictions à gages où les magistrats, grassement rétribués, sont les exécuteurs serviles des consignes du pouvoir. C'est là la position traditionnelle du *Mouvement Libertaire* et rappelons que notre journal est toujours sous le coup d'une poursuite pour avoir, il y a quelques années, rappelé ces vérités premières.

La cour de sûreté de l'État est très exactement une cour où l'arbitraire régnera en maître. Créer tout d'abord pour régler quelques comptes entre militaires ou politiciens, comptes auxquels nous sommes étrangers, elle servira à bâillonner toutes les oppositions qui s'avèrent dangereuses. Elle servira encore un peu

plus une magistrature sans dignité et qui traîne l'hermine jusque sur les marches du bordel élyséen. Elle rendra encore plus insolente une police qui frétille devant ces mœurs de Bas Empire.

Mais il faut dire à Monsieur De Gaulle: l'Histoire aura sa revanche! L'Histoire dédaigne la piétaille, les fantoches qui forment le gros des bataillons. L'Histoire frappe à la tête, il faut rappeler à Monsieur De Gaulle que l'Histoire a pris au collet Badinguet et l'acte d'accusation rédigé par Hugo s'appelle «*Napoléon le petit*». L'Histoire qui jette la tête des rois dans un panier de son. L'Histoire qui accroche parfois les tyrans à l'étal d'une boucherie. L'Histoire vous guette, dictateurs, avec ses pièces à conviction.
